

l'objet, ne soit pas nouvelle, qu'elle ait été renfermée dans le dépôt de la révélation, qu'elle ait toujours été crue dans l'Eglise. Donc ceux qui l'ont niée jusqu'à ces derniers temps ; qui, sans vouloir se prononcer aussi carrément, ont prétendu qu'on pouvait la rejeter sans blesser la foi ; qui ont favorisé la diffusion des doctrines abominables, contenues dans certains écrits, notamment dans le *Manifeste du Correspondant* ; qui enfin ont ordonné et encouragé la reproduction d'articles de journaux approuvant ce *Manifeste*, ont à se repentir aujourd'hui et à se frapper publiquement la poitrine. Le mal qu'ils ont fait dans les esprits est immense : ils ont poussé à l'hérésie, ils ont diminué de beaucoup la vivacité de la foi à l'égard d'une vérité qui est la pierre fondamentale de l'Eglise, de l'ordre et du bonheur ici-bas, même temporel. Dieu ne leur imputera probablement pas toute la gravité que portent en eux-mêmes les actes scandaleux qu'ils ont posés, car l'ignorance est là pour les excuser en partie, mais comme il y a cependant un scandale, ce scandale doit être réparé. Il faut donc espérer que ceux qui, il n'y a pas longtemps encore, ont eu le courage du mal, auront aujourd'hui le courage du bien.

Voici en quels termes Pie IX, parlant en son nom et au nom du Concile, a défini le dogme de l'infaillibilité pontificale :

" Nous attachant fidèlement à la tradition qui remonte au commencement de la foi chrétienne, pour la gloire de Dieu notre Sauveur, pour l'exaltation de la religion catholique et le salut des peuples chrétiens, Nous enseignons et définissons, avec l'approbation du Concile, que c'est un dogme révélé : Que le Pontife romain, lorsqu'il parle *ex cathedra*, c'est-à-dire, lorsque, remplissant la charge de pasteur et docteur de tous les chrétiens, en vertu de sa suprême autorité apostolique, il définit qu'une doctrine sur la foi ou les mœurs doit être tenue par l'Eglise universelle, jouit pleinement, par l'assistance divine qui lui a été promise dans la personne du bienheureux Pierre, de cette infailibilité dont le divin Rédempteur a voulu que son Eglise fut pourvue en définissant sa doctrine touchant la foi ou les mœurs ; et, par conséquent que de telles définitions du Pontife Romain sont irréformables par elles-mêmes, et non en vertu du consentement de l'Eglise.

" Que si quelqu'un, ce qu'à Dieu ne plaise, avait la témérité de contredire notre définition, qu'il soit anathème. "

C'est le 18 juillet que l'infaillibilité personnelle du Pontife romain a été définie et proclamée. Cinq cent quarante Pères, réunis en session publique, l'ont votée à l'unanimité, moins deux voix. Les évêques qui ont combattu l'opportunité de la définition, se sont tous abstenus à peu près de paraître à la session publique du 18 juillet. La plupart d'entre eux cependant, et on dit que Mgr. d'Orléans est du nombre, ont envoyé leur adhésion par écrit au dogme que le Concile venait de définir.

On lit dans l'*Echo de Rome*, à propos de la définition conciliaire du 18 juillet : " Ce qui est vrai aujourd'hui a toujours été vrai. Par conséquent, tout ce qui a été mis en avant dans le passé pour le contredire, était erreur. Erreur, le Concile de Bâle et le Concile de Constance en ce qu'ils ont eu d'opposé la constitution actuelle. Erreur, les quatre articles défendus par Bossuet. (Souvenons-nous ici que le savantifié et savantifiant rédacteur du *Journal de Québec* a dit un bon jour, ouvrant démesurément la bouche, qu'il était de la religion de Bossuet. Ce sont les efforts de génie, qu'il a faits pour creuser le dogme de l'Immaculée Conception, qui l'ont mis à cheval sur cette bourde). Erreur, les prétendues hérésies attribuées à quelques Papes, entr'autres au Pape Honorius. Erreur, tous les agissements du gallicanisme théologique. Erreur, les élucubrations du Janus allemand. Erreur les misérables affirmations du P. Hyacinthe, du P. Gratry, et de tous les brochureurs, qui se sont élevés en ces derniers temps contre le Concile. Erreur, le contre-

postulatum signé par 31 évêques français. Erreur, les deux volumes indigestes du doyen de la Sorbonne et les *Observations* de Mgr. Dupanloup. (Ces pauvres *Observations* avaient pourtant reçu de l'orthodoxe droite du rédacteur du *Journal de Québec* le baptême de l'immortalité !) Erreur, les correspondances, les appréciations de la presse gallicane. Erreur, tous les actes épiscopaux ou autres, en opposition avec la primauté d'honneur et de juridiction des Pontifes romains. "

La France et la Prusse en sont réellement aux mains. Nous n'avons encore, pour nous renseigner sur les rencontres qui ont eu lieu entre les deux armées ennemies, que les nouvelles apportées par le télégraphe. Donc, d'après les télégrammes reçus, un combat s'est livré sur les bords du Rhin, le 2 août, et les troupes françaises, franchissant la frontière, ont culbuté l'ennemi et occupé les hauteurs qui dominent Saarbrück. L'empereur et le prince impérial étaient présents à cette bataille. Saarbrück a été pris d'assaut et trois mille prussiens ont été faits prisonniers. La division de l'armée française, qui a eu l'honneur d'opérer cet exploit, était commandée par le général Frossard.

Le lendemain, s'il faut en croire un dépêche de Carlo Ruhe, un combat acharné a eu lieu à Wissembourg. Les Prussiens se seraient avancés jusqu'à dix milles sur le territoire français, enlevant les avant-postes et détruisant plusieurs milles de chemin de fer. Les pertes des deux côtés seraient considérables, et un avantage marqué resté aux Prussiens.

NN. les évêques de Montréal, des Trois-Rivières et de St. Hyacinthe, ainsi que M. le G. V. Thomas Caron, viennent d'arriver d'Europe. Ils ont mis pied à terre à Lévis dimanche matin. Mgr. Lafleche s'est rendu de suite à St. Joseph de Lévis où il a prêché à l'office du matin. Il a traversé vers le soir à Québec. Le lendemain, Mgr. Bourget est venu dire la messe à St. Joseph de Lévis où il a dû passer la journée. Les trois vénérables prélats devaient partir de Québec lundi soir pour leurs diocèses respectifs.

M. Kierzkowski, député de St. Hyacinthe, est décédé à St. Ours, jeudi dernier. Il est né le 21 novembre 1816, dans le grand duché de Posen. Il s'est établi en Canada en 1842.

MM. les rédacteurs du *Journal des Trois-Rivières*, qui défendent toutes les idées que nous défendons, qui combattent toutes celles que nous combattons, qui ont parlé comme nous de la réponse donnée par le théologien de *Angelis*, ont été accusés d'avoir publié sur leur feuille des écrits irrespectueux envers l'épiscopat canadien, envers les théologiens romains, et enfin de soutenir des polémiques inopportunes. A cette occasion, ils ont consulté sur leur manière d'agir M. l'administrateur du diocèse des Trois-Rivières, lequel, entr'autres choses, leur a répondu :

" Vous me posez d'abord deux questions, l'une de fait et l'autre d'opportunité ; vous demandez si réellement vous avez publié sur votre feuille des écrits irrespectueux envers l'autorité ecclésiastique, et si la polémique soutenue par vous sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat était inopportune.

" A votre première demande je réponds que vous avez réellement publié des écrits qui méritent bien duement l'animadversion et le blâme des gallicans et des libéraux de ce côté de l'atlantique, à peu près comme les écrits de vos amis dans le journalisme franchement catholique loués par le Chef de l'Eglise, ont su exciter les colères des gallicans des libéraux et des maçons d'outre-mer. Laissez aux habiles dans la manipulation du microscope à décrire les énormités dont on vous accuse, parce que la vérité sera toujours un point de mire pour les tireailleurs d'un certain camp, *signum cui contradicetur*.

" A votre deuxième demande j'ai peu à répondre, parce qu'à demander si cette polémique est opportune, c'est demander,